

ÉDITO André KOVACS

Notre prochaine Assemblée Générale du 7 août 2010 sera d'une importance capitale.

Il s'agira en effet d'approuver l'action générale de votre association pour la défense des habitants et des personnes qui se sentent spoliées par une municipalité qui verrouille et rejette toute concertation.

Ce moment fort doit faire l'objet d'une importante mobilisation des membres de l'association.

Il doit être l'occasion d'échanger et de proposer les nouvelles orientations pour l'avenir et le devenir de l'association qui se doit de rester à votre écoute et être en permanence au service de ses adhérents, en complémentarité de la municipalité et des élus.

En effet, le maire est l'organe exécutif de la commune. Il est sous le contrôle du conseil municipal et du préfet. Il doit respecter la **DEMOCRATIE** (pouvoir du peuple), trop souvent muselée et bafouée, qu'il se doit de servir et d'honorer.

Les élus devront définir, avec les habitants et les associations, l'évolution de la commune, les priorités en matière d'habitats, de commerces, d'activités, de transports, d'emplois, etc.....

Remercions les conseillers municipaux qui ont le courage de se manifester et de défendre le citoyen, mais ils sont si peu nombreux. Remercions ceux qui, au nom de la démocratie, nous ont soutenus.

Encourageons les résidents secondaires qui veulent défendre leurs droits et se faire entendre à s'inscrire sur les listes électorales à CUCQ.

Bonnes vacances à tous.

Nos élus et le Plan Local d'Urbanisme ? Deux poids, deux mesures ! Stop au gâchis foncier !

Les propriétaires de Cucq-Trépiéd-Stella n'en peuvent PLU.

Après le rejet par le Préfet du nième projet de PLU présenté par la municipalité, les propriétaires se voient refuser les permis de construire sans explications crédibles, en s'appuyant sur un PLU non applicable.

La municipalité oublie-t-elle l'existence du Plan d'Occupation des Sols de 1983 toujours en vigueur et le seul applicable actuellement ?

Pourtant, rue Roger Salengro à Trépiéd, certains propriétaires « huppés » de grosses constructions très récentes dans le nouveau « Beverly Hill », *comme ils disent*, ou dans des pâtures protégées, ont bénéficié d'une extension gratuite du réseau du tout-à-l'égout avec, en cadeau, la garantie d'une vue dégagée et la création de « cônes de vue ». sur la nature puisque tout devient bizarrement inconstructible dans ce secteur !

De qui s'agit-il pour bénéficier de tels privilèges ?

A ce jour, les propriétaires, les contribuables de la commune désirent **un PLU pour tous** et pas un PLU pour favoriser certains par la création tout à fait inutile et non imposée de cônes de vue et de zones dégagées, etc...

Le PLU n'avance pas faute de concertation avec les habitants et les associations [*qui ne sont pas des bêtas comme les élus le laissent parfois croire*]. **Vos terres acquises par le dur labeur des hommes** sont aujourd'hui bloquées sous prétexte de trames vertes, trames bleues, loi littoral, zones humides, faune et flore et autres décisions technocratiques.

Le Maire a voulu que le groupe de projet pour l'élaboration du PLU soit limité à 4 élus (trois de la majorité élue par 53 % des cucquois en 2008 et un seul pour les trois listes de l'opposition représentant ensemble 47 % des cucquois), sans représentants des habitants, des associations locales et des personnes concernées.

**Voilà ce qu'est la participation démocratique pour le Maire de Cucq
3 pour 53 %, 1 pour 47 % et 0 pour la population !!**

Manifestement, les notions d'équilibre, de reconnaissance, de pluralisme ou de contre-pouvoir ne sont pas très bien vues dans la commune. Chaque jour en apporte ainsi une preuve.

Nous, propriétaires qui sommes ignorés, sacrifiés au nom d'un intérêt supérieur, manifestons nous dans l'élaboration du plan local d'urbanisme de CUCQ, défendons notre place dans le paysage au même titre que l'économie et la protection des espaces naturels, réagissons dans la dignité, comme l'ont fait les sinistrés de Vendée et de Charente maritime dans leur combat collectif contre des décisions précipitées et autoritaires de l'Etat.

Exigeons les mêmes règles pour tous et mettons fin au gâchis foncier.

Le Bureau

Mise au point de STELLA 2000 à propos de l'incident lors du Conseil Municipal du 29 mars 2010

Pourquoi la simple évocation de l'AUDIT de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Stella-Plage (ASAP) provoque-elle autant d'agressivité au sein du conseil municipal de CUCQ ?

Car il faut rappeler que le budget annexe de l'ex-ASAP de Stella-Plage existe et fait l'objet, chaque année, de délibérations et de votes en conseil municipal de CUCQ.

Ce budget sert à financer les travaux de voiries sur STELLA-PLAGE, jusqu'à extinction.

Celui-ci représente encore aujourd'hui plusieurs centaines de milliers d'euros provenant du reliquat des taxes syndicales perçues et de la vente de parcelles qui appartenaient à l'ASAP, donc à la collectivité des co-lotis de STELLA-PLAGE.

Même si ce « trésor de guerre » a été transféré à la commune et est géré par la municipalité, il n'en demeure pas moins que les propriétaires stelliens sont toujours en droit d'exiger l'AUDIT des comptes et du patrimoine complet de l'ASAP avant transfert à la commune, **comme cela avait été prévu dans l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2004.**

Pourquoi alors une telle levée de bouclier du maire et d'un conseiller municipal (*) lorsque la question sur l'AUDIT de l'ASAP a été posée par un conseiller municipal de l'opposition dans le

cadre du budget annexe de l'ASAP ? [(*) *ce conseiller municipal fut syndic directeur adjoint de l'ASAP*]

Le pire et le plus condamnable dans cette affaire est que le Maire et le conseiller municipal dont il est question ont, en séance, publiquement mis en cause l'association STELLA 2000 qui était présente dans la salle des délibérations, en particulier son président actuel et le président fondateur de l'association. Ainsi, ils sont sortis du cadre légal de leurs prérogatives.

Il ne faut donc pas s'étonner, dans ces conditions, qu'il y ait eu des réactions légitimes dans le public, surtout lorsque les droits sont bafoués par ceux-là même qui devraient les défendre et les faire respecter.

La dignité humaine se respecte, même par les élus. Il y a des limites que nos élus doivent respecter envers les contribuables qui les paient. Ils ne peuvent s'arroger le droit de les mettre en cause publiquement lors des conseils municipaux et en toute autre occasion.

Car il y a des vérités sur le sujet qui doivent être dites.

Il faut rappeler que sans l'action de Stella 2000, **et d'elle seule**, nous en serions toujours avec notre quatrième impôt et la taxe syndicale, l'installation d'éclairages boules proscrites au titre de la protection de l'environnement, d'autres ronds-points aussi inutiles que celui de l'avenue du Golf, la poursuite des passe droits pour certaines constructions, la facturation illégale des bordures de trottoirs, la vente de terrains aux petits amis, etc....

Si les élus de la commune qui étaient syndics à l'ASAP n'ont pas peur et s'estiment « clean » pour leurs actes passés, qu'ils ne fuient pas leurs responsabilités ! Qu'ils défendent les contribuables et engagent l'AUDIT comme cela a été prescrit dans l'arrêté préfectoral autorisant la dissolution de l'ASAP du 30 janvier 2004 et **décidé par le conseil municipal du 25 février 2005 à l'unanimité !**

Qu'ils aient la volonté d'engager les dépenses indispensables pour lancer une étude globale d'impact environnemental sur l'ensemble des parcelles qui étaient constructibles dans le POS de 1983 afin de confirmer leurs possibilités de constructibilité dans le futur PLU, notamment toutes celles situées le long ou à proximité des routes viabilisées et vendues comme terrains constructibles !

Qu'ils examinent enfin la situation des propriétaires spoliés définitivement de leurs droits à construire dans le prochain PLU et qu'ils défendent le principe d'une juste indemnisation !

En effet, plus de 350 propriétaires de parcelles à bâtir vendues comme telles par l'ASAP devenues inconstructibles sont en droit d'exiger que cet AUDIT imposé par l'Etat à la commune soit enfin réalisé dans le but d'obtenir une juste réparation de leur spoliation et/ou une compensation.

La commune a repris le passif et l'actif de l'ASAP par arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2004. Qu'elle ait la DIGNITÉ d'assumer ses responsabilités et d'apporter une solution à toutes les questions en suspens sur STELLA.

André KOVACS

BAS LES MASQUES !

1 / Lettre du maire de CUCQ aux 14 maires de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO) du 07/09/2009

Objet : Avis préalable de la commune :

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Pour faire suite à la demande d'agrément de l'association communale « Stella 2000 » pour la protection de l'environnement et suite au courrier en date du 2 septembre dernier de la Préfecture du Pas De Calais, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli pour information l'avis défavorable de la collectivité.

Vous en souhaitant bonne réception,

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Walter KAHN

2 / Lettre du maire de CUCQ au Préfet du 07/09/2009

Dossier : Association « Stella 2000 » - Demande d'agrément pour la protection de l'environnement

Objet : Avis préalable :

Madame,

Pour faire suite à votre courrier en date du 2 septembre dernier relatif à la demande de Monsieur André KOVACS, Président de l'Association « Stella 2000 » sollicitant l'agrément pour la protection de l'environnement, je tiens personnellement à vous faire savoir que la Municipalité n'est pas favorable à sa demande.

Cette association locale d'usagers dépose régulièrement des recours contentieux à l'encontre de la collectivité, diffuse des informations parfois erronées dans son bulletin trimestriel et son président était sur une liste aux dernières élections municipales. Elle a accès à tous les documents juridiquement consultables lorsqu'elle les demande par courrier à la collectivité. Enfin, au niveau intercommunal, il y a déjà l'association « Collectif Citoyen Mer et Terres d'Opale » qui représente les habitants de l'intercommunalité.

Comptant sur votre compréhension,

Dans l'attente de vous lire favorablement, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,
Walter KAHN

STELLA 2000 créée en 1996 remplit les conditions pour être agréée par la Préfecture et a fait une demande d'agrément intercommunal en 2009.

Cette démarche a manifestement déplu au maire de Cucq **qui s'est empressé de répondre sous 4 jours** au Préfet et d'écrire aux Maires pour « leur faire personnellement savoir que la Municipalité n'est pas favorable à la demande », **alors que les 15 maires consultés de la CCMTO disposaient de 2 mois pour donner leur avis au Préfet ! Pourquoi ?**

Le conseil municipal de Cucq n'a pas été consulté. Le dossier de demande d'agrément n'a pas été examiné. Ce n'est que l'avis personnel du maire. Pourquoi ?

Nous répondons **aux allégations du maire** :

▪ « Recours à l'encontre de la collectivité » : **c'est un droit lorsqu'il y a excès de pouvoir au détriment des contribuables et dérogations aux lois en vigueur.**

En exemple, STELLA 2000 a gagné un recours contentieux contre un permis accordé utilisant les demies rues, décision devenue jurisprudence.

▪ « Informations erronées dans son bulletin trimestriel » : **lesquelles ?**

▪ « Son président était sur une liste aux dernières élections municipales » : **Pourtant, la liste KAHN comprend plusieurs dirigeants d'associations largement aidées par la collectivité des contribuables (locaux, services techniques, subventions, ...)** :

- Les prés Lenclos – président, W. Kahn, maire
- Tennis - Basket – JL Le Fichant, 3^{ème} adjoint
- Office de tourisme – JL Bastien, 6^{ème} adjoint
- Rencontres et Loisirs – D. Bomy, 8^{ème} adjoint
- Omnisports – C. Hans, conseillère
- Culturisme – S. Merlot, conseiller. etc...

▪ « Le Collectif Citoyen Mer et Terres d'Opale représente les habitants de l'intercommunalité » : **c'est faux car cette association touquettoise n'a pas d'agrément intercommunal.**

En agissant contre la participation démocratique de votre association dans la vie locale, par une **méthode délétère** contre STELLA 2000 et en faisant un **procès d'intention** à son président, le maire a voulu protéger les « intérêts croisés » de ceux qui n'ont de cesse de vouloir empêcher la reconnaissance des autres.

Citons Léonce DEPREZ : « *L'autorité d'un chef doit être d'abord morale pour inspirer le respect. Notre démocratie n'est-elle pas malade de la perte des valeurs morales ?* » et André MAUROIS dans son ouvrage 'Un art de vivre' : « *Dans la vie normale d'un pays libre, le droit de critique appartient à tous.* ».

Nous remercions sincèrement les maires de la CCMTO qui ont joué le jeu de la démocratie et des valeurs morales en donnant un avis favorable à notre demande d'agrément intercommunal.

Monique DELANNOY

URBANISATION

Nouvelles restrictions à CUCQ ?

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement de la Canche et de la lutte contre les inondations (SAGE), la Commission Locale de l'Eau composée d'élus locaux (Cucq, Le Touquet, Merlimont, etc..) a décidé d'imposer de nouvelles restrictions d'urbanisation qui pourraient empêcher la plupart des terrains cucquois d'être bâtis.

Pour Walter KAHN, maire de CUCQ, [**pourtant au courant de ces futures restrictions**] : « À Cucq, quasiment tous les terrains qui pouvaient encore être construits sont frappés d'interdiction. On aurait pu nous consulter avant de nous envoyer un tel document ».

À Cucq, qui est particulièrement touchée par ces restrictions, et si le futur plan local d'urbanisme tient compte de ces nouveaux éléments, il faut craindre que bien des terrains que l'on pensait constructibles soient voués à rester dans l'état.

Cela ne devrait pas plaire aux propriétaires concernés. **A suivre.**

Réf. : Voix du Nord du 10.04.2010

NDLR : Le maire de Cucq ne devrait-il pas défendre à fond **tous les contribuables cucquois et stelliens** qui sont ou seront spoliés de leurs droits à construire ?

Ne devrait-il pas être le « fer de lance » de la mobilisation de tous les acteurs locaux contre les décisions prises par des technocrates, loin des réalités et des besoins locaux, à l'image des maires de Vendée et de Charente maritime qui se sont mobilisés pour défendre les sinistrés de la tempête ?

Pourquoi continue-t-il de refuser de nombreux certificats d'urbanisme en faisant référence à un PLU en cours d'élaboration qui n'est pas prêt d'entrer en vigueur ?

LE TOUT A L'EGOUT A STELLA

SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES
COMMUNE DE CUCQ - STELLA - PLAGES

BOULEVARD DE FRANCE

(du Boulevard de Berck jusqu'à la Rue Lucien Dufour)

Réalisation : d'avril à juin 2010
915 mètres linéaires, 52 branchements
Montant des trx : 226 593,56 € TTC
Subvention : 47 880,00 €
Avance : 71 820,00 €

Il s'agit d'un **reliquat du programme pluriannuel 2007-2009** établi par la commune de CUCQ.

Le programme 2010-2012 comprend :

- **boulevard d'Angleterre**, entre le boulevard de Berck et la place Royale, 400 ml, 42 branchements, 245 000 € ht
- **boulevard de Berck**, entre le boulevard Labrasse et l'avenue du Touquet, 400 ml, 27 branchements, 212 000 € ht.

A ce rythme de 800 mètres linéaires en 3 ans, **il faudra patienter et attendre près de 120 ans** pour que STELLA soit totalement équipée du tout-à-l'égout !!

PISTES CYCLABLES

Lors de notre Assemblée Générale du 18 juillet 2009, le maire avait promis la réalisation de pistes cyclables sur la commune pour la saison 2010.

Questionné, le maire a fait savoir que la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale continue de travailler sur le dossier des pistes cyclables et précise : « Des contraintes urbanistiques et écologiques liées à la « Trame verte et bleue » (lois issues du Grenelle de l'Environnement), à la présence d'un « espace boisé classé » et le « classement des voies privées de STELLA » retardent l'avancement du projet. Néanmoins, un démarrage des travaux est espéré par les parties engagées dans ce projet après la saison estivale 2010. » ??? C'est de la « langue de bois ».

En effet, le maire n'est-il pas responsable des voiries, trottoirs, pistes cyclables et aménagements divers dans sa commune ? **A suivre**

DECHETS

De plus en plus de colonnes d'apport volontaire des déchets mises en place par les collectivités pour le tri sélectif sont supprimées par décisions des maires au motif d'emplacements devenus dépotoirs.

Ces suppressions, effectuées parfois après un grand « coup de gueule » médiatisé comme à Merlimont, ne nous semblent pas être une solution durable au problème des déchets. Et où sont passées ces grandes poubelles publiques ?

LOISIRS - JEUNES

Un second jeu pour enfants 3-5 ans et six appareils de fitness pour les grands ont été installés en juin, square de la Liberté à l'entrée de STELLA-PLAGE.



Nous saluons cette initiative de la commune qui répond ainsi à nos demandes répétées depuis 1999 de création d'aires de jeux, de loisirs et d'aménagements sportifs.

SITE INTERNET

Pour s'informer sur votre association, il y a le journal « L'Avenir Stellien », la presse et maintenant le site INTERNET de STELLA 2000.

1502 : C'est le nombre de visites de notre site Internet depuis 1er janvier. **Il a fait l'objet de nombreux messages de la part des visiteurs.**

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 7 Août 2010 à 15 h.
en Mairie de CUCQ
VENEZ NOMBREUX !

Comité de Rédaction du Journal

André KOVACS - Directeur de publication
Monique DELANNOY - 06 71 57 62 61
Micheline DUBROMEL - Max PANTIGNY
Patrick POULIN - Patrice PERTIN
Christian DEFOSSEZ Martine et René VANHUFFEL

Chers adhérents, faites nous parvenir vos idées et propositions d'articles.

L'Avenir Stellien

Association STELLA 2000

Chez M. André KOVACS 357 avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA
Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portable : 06 03 24 57 25 / 06 71 57 62 61

Mail : asso-stella2000@orange.fr

Site : <http://www.asso-stella2000.fr/>

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut se faire sans notre accord préalable.
I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel